

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/32

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

- en exercice

15

- qui ont pris part à la délibération

15

date de la convocation :

07.07.2023

Date d'affichage :

08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETAIRE : Mr Luc GRECO

OBJET : Service Eau et Assainissement - Réalisation d'un emprunt de 600 000€ auprès de
la Banque des Territoires

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DIT que pour renforcer la trésorerie du budget de l'eau et d'assainissement afin de pouvoir honorer les
factures de la future station d'épuration, le Maire est invité à réaliser, auprès de la Banque des Territoires, un
emprunt d'un montant total de **600 000 €** dont les caractéristiques sont les suivants :

Taux du Livret A (TLA) : + 0.40%
Durée : 35 ans

AUTORISE Le Maire de MANE à signer le contrat de prêt à intervenir avec la Banque des Territoires et la ou
les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/33

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
15

date de la convocation : 07.07.2023
Date d'affichage : 08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETARE : Mr Luc GRECO

OBJET : Demande classement de MANE en «Commune Touristique»

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée la proposition de solliciter le classement de MANE en «Commune Touristique».

Plusieurs éléments étayent cette requête ; un patrimoine monumental exceptionnel avec 7 monuments historiques : Château de Sauvan, Salagon, Pont Roman, Chapelle de Châteauneuf, Eglise Saint André, Chapelle des Minimes, Miravail, auxquels s'ajoute la citadelle, unique fortification médiévale intacte, dans la Région.

Sur le plan touristique complètent ces atouts attractifs, la Maison des Produits de Pays, et en hébergement, le Couvent des Minimes dont la qualité confort fait de lui le seul établissement de ce niveau dans le Département ainsi que les nombreux gîtes ruraux et chambres d'hôtes situés sur la Commune,

S'ajoute la qualité des entreprises situées dans le Parc d'Activités de Pitaugier, tournées vers les senteurs saveurs.

La Communauté de Haute Provence Pays de Banon, qui entend promouvoir le tourisme, notamment à Mane, a mis en place un Bureau d'Informations Touristiques, au centre du village, afin d'accompagner et développer son attractivité

Le Conseil,

Où l'exposé du Rapporteur entendu,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11
Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Après débat,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/34

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 15

date de la convocation : 07.07.2023
Date d'affichage : 08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETARE : Mr Luc GRECO

OBJET : Syndicat Intercommunal de la Fourrière de VALLONGUES
Adhésion des Communes de Limans et Malijai-

Le Conseil,

Considérant les délibérations n° 2022-008 du 29 Septembre 2022 et n°20236006 du 14 Avril
2023 du Syndicat Intercommunal pour l'exploitation de la Fourrière pour chiens et chats errants de
Vallongues qui accepte l'adhésion de deux nouvelles Communes,

A l'unanimité,

ENTERINE cette décision et **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de Limans et Malijai au
Syndicat Intercommunal de la Fourrière de Vallongues.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/35

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal	15	date de la convocation :	07.07.2023
- en exercice	15	Date d'affichage :	08.07.2023
- qui ont pris part à la délibération	15		

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETAIRE : Mr Luc GRECO

OBJET : Hôtel Miravail – Étude de diagnostic préalable à la restauration du bâtiment
et de sa cheminée
Demande de financements

Le Conseil,

L'exposé du Rapporteur entendu,

Considérant l'acquisition du bâtiment cadastré section E n° 501 – 502 et 1024,
Considérant le programme entrepris par la Commune pour la restauration de ce bâtiment classé «Monument
Historique»,
Considérant l'état d'insalubrité de ce bâtiment,
Considérant l'intérêt que revêt cette opération sur le plan architectural,
Considérant la nécessité d'effectuer une étude de diagnostic préalable à la restauration du bâtiment,
Considérant le montant de cette étude qui s'élève à 32 000 € HT,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de la Maîtrise d'Oeuvre	Etat – Subv. ANAH 50%	D.R.A.C. 30%	Autofinancement
32 000 € HT 38 400 € TTC	16 000€	9 600 €	6 400 € 12 800 €

SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/36

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
15

date de la convocation : 07.07.2023
Date d'affichage : 08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETAIRE : Mr Luc GRECO

OBJET : Aménagement Espace Public Le Grand Chemin à MANE
Demande de financements

Le Conseil,

L'exposé du Rapporteur entendu,

Considérant le programme entrepris par la Commune pour l'aménagement des espaces publics situés dans
l'opération globale de l'ilot de la Bourgade,
Considérant le projet d'aménagement de l'espace public «Le Grand Chemin »,
Considérant l'intérêt que revêt cette opération dans la sécurisation des piétons et dans la limitation de la vitesse
des véhicules à l'entrée du cœur du village,
Considérant le montant de cette étude qui s'élève à 253 669.20 € HT,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération	Conseil Régional (Nos communes d'abord) 50%	Département 04 Amendes de Police	Autofinancement
253 669.20 € HT 304 440.04 € TTC	126 834 €	25 367 €	101 468.20 € 152 239.04 €

SOLLICITE le concours financier de la Région au titre du programme «Nos Communes d'abord» 2023 et du
Conseil Départemental au titre des amendes de Police 2023.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/37

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 15

date de la convocation : 07.07.2023
Date d'affichage : 08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETARE : Mr Luc GRECO

OBJET : Subventions aux Associations
Exercice 2023

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

Association	Montant
✓ Bibliothèque Pour Tous	1000 €
✓ Amicale des sapeurs pompiers Forcalquier	230 €
✓ Société de Boules Manaraine	230 €
✓ Association Saint André	230 €
✓ Prévention Routière	150 €
✓ Société de Chasse «La Manaraine»	230 €
✓ Centre Communal d'Action Sociale	2 500 €
✓ Coopérative scolaire de Mane Année 2022	5 000 €

1 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2023/38

Séance ordinaire du 13 Juillet 2023

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 15

date de la convocation : 07.07.2023
Date d'affichage : 08.07.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juillet à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
Mme Anne-Marie DE SIKE, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE, Mme Catherine SEILER

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à Alain FIORI)
Mme Marie-Louise MEYER (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Myriam VIGNEAUX Procuration à Michèle RIEMANN)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Luc GRECO)

SECRETAIRE : Mr Luc GRECO

OBJET : Bibliothèque Pour Tous – Nouvelle dénomination

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été proposé de donner le nom de Marie-Simone
LAUGIER à l'actuelle Bibliothèque Pour Tous afin de lui rendre hommage pour son investissement sans faille
pour la Collectivité.

La famille de Madame Marie-Simone LAUGIER a été saisie de cette proposition,

Le Conseil,

Où l'exposé du Rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu l'accord de la famille,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de dénommer la Bibliothèque Pour Tous : Bibliothèque Marie-Simone LAUGIER

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Maire de MANE,
Jacques DEPIEDS.